



Conférence de presse

Un plan de relance pour le secteur culturel

27.05.2020

Philharmonie Luxembourg



Fermeture des lieux culturels

Le confinement dans le cadre du Covid-19 a immobilisé la culture du jour au lendemain

Entre le 14 mars et le 11 mai, aucun lieu dédié à la culture n'a pu accueillir du public. A ce jour aucune manifestation culturelle n'a pu avoir lieu

Plus d'une centaine d'expositions fermées

Plus de mille manifestations (concerts, festivals et autres) annulées ou reportées à une date ultérieure

Plus d'un million de spectateurs affecté



La culture en temps de confinement

Privés de sortir de chez eux, un grand nombre de gens ont profité de cette « pause » pour lire, écouter et visionner

Dépassant le simple divertissement qu'on se permet quand tout va bien, la pandémie a fait surgir le besoin d'avoir des expériences culturelles pendant une période particulièrement éprouvante

L'appétit de la découverte est bien réel, le plaisir de l'expérience rejoint celui du partage, même s'il est virtuel

Des initiatives de culture en ligne, livrées directement dans le salon des spectateurs, ont rapidement vu le jour

Les artistes se sont mobilisés afin de continuer à travailler et à partager leur travail avec le public.

Nombreux concerts, lectures et performances ont été suivies en direct

Des spectacles entiers, filmés avant le confinement, ont été mis en ligne, les musées ont proposé visites virtuelles et activités pédagogiques sur leurs sites



Impact financier sur le secteur

Si la culture a largement contribué à apaiser un traumatisme vécu par une société qui n'a jamais été préparé à une telle situation, le bilan financier s'avère lourd

L'impact économique et financier qui pèse sur les organisateurs culturels par une baisse importante de recettes, met en danger les revenus des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

Les revenus des infrastructures culturelles mêmes affichent une baisse considérable, étant donné qu'entre 15% et 30% du chiffre d'affaires provient directement de leurs activités



La culture comme employeur

Les emplois, généralement précaires, dans le secteur de la culture, sont mis à risque : la culture représente 5,3% des emplois (2018) au Luxembourg

Le secteur culturel emploie directement plus de 12 200 personnes au Grand-Duché, avec une surreprésentation des indépendants (près d'un actif sur cinq n'est pas salarié) par rapport à d'autres secteurs économiques.



Les premières mesures financières du ministère de la Culture

17 mars 2020 : Adaptation du dispositif des subsides du ministère de la Culture : priorité accordée aux projets réalisables en temps de crise

3 avril 2020 : modification de la loi relative aux mesures sociales pour intermittents du spectacle et artistes professionnels indépendants afin de mieux soutenir les créatifs en temps de crise

20 mai 2020 : prolongation de ces mesures d'aide extraordinaires pour artistes et intermittents jusqu'au 30 juin 2020

Près de 1.200.000.- EUR versés aux artistes professionnels et intermittents en 2020

287 intermittents du spectacle et artistes professionnels inscrits



Ouverture des lieux

Les lieux culturels qui accueillent le public en continu, tels que les bibliothèques et les musées, ont pu ouvrir leurs portes dès le 11 mai

A partir du 29 mai 2020, les lieux à manifestations ne sont plus obligés de rester fermés et peuvent à nouveau accueillir le public en respectant les conditions sanitaires générales. Cela inclut les théâtres, centres culturels, salles de concert ou encore les cinémas

La date de reprise des actions culturelles, telles que les concerts, spectacle ou projections, est sans valeur contraignante

Dans le contexte des précautions sanitaires, le ministère de la Culture appelle à la créativité afin de remplir de vie les lieux culturels!



Accueil du public

Les gestes barrières préconisés par le ministère de santé restent de vigueur afin de garantir la sécurité des salariés, des intervenants et des publics

Lors de toute manifestation culturelle les préconisations édictées suivantes doivent être impérativement respectées :

- Le public doit être assis
- L'accès se fait uniquement sur réservation préalable
- La distance entre les spectateurs doit être de deux mètres (à l'exception de ceux qui habitent sous un même toit)
- Le port du masque est obligatoire dans les lieux de déambulation (hall d'entrée, couloirs etc). Il n'est plus obligatoire lors ce que le spectateur a gagné son siège.



Les suites de la pandémie

Malgré l'ouverture progressive des lieux et la reprise d'activités culturelles en public, le déconfinement ne permettra pas de reprise des activités telles que nous les connaissions

Il est à ce stade impossible de dire quand ces restrictions pourront être levées. Elles seront néanmoins réévaluées dans les prochaines semaines.



Un plan de relance pour le secteur culturel



Finalité des aides

Les mesures d'aide au secteur subissant des difficultés financières temporaires ont pour but de :

- pallier les effets de la crise sanitaire qui perdure,
- prévenir une précarité excessive de la plupart des travailleurs culturels
- amortir les dommages collatéraux dans des secteurs voisins
- permettre aux structures de s'adapter aux nouvelles données sanitaires et gagner en attractivité pour un public rendu réticent par la pandémie.

Il ne s'agit pas de compenser simplement une perte, mais de renforcer durablement le secteur culturel en apportant des subventions ciblées et structurelles, en repensant les modèles économiques pour répondre aux nouvelles données et de construire un écosystème culturel viable.



Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de la fermeture de l'institution

Cadre : Indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de la fermeture de l'institution culturelle entre le 15 mars et le 1^{er} juin 2020. L'indemnisation peut également être réclamée pour des événements annulés entre le 15 mars et le 15 mai 2020 mais qui auraient dû se dérouler d'ici le 31 août 2020.

Objectifs :

- Limiter les conséquences économiques de la lutte contre l'épidémie dans le secteur culturel conventionné
- Empêcher une atteinte durable au paysage culturel
- Contribuer à la préservation de la diversité culturelle

Conditions d'octroi

- Uniquement sur demande
- Les montants des dommages subis sont pris en considération au maximum jusqu'à hauteur du seuil de rentabilité
- Un éventuel manque à gagner n'est pas indemnisé

Montant total du dispositif d'aide : 1.500.000 EUR

A qui s'adresse cette aide ? Structures ou associations conventionnées



Résidence-mission pour les Annexes du Château de Bourglinster

Cadre : Mise en place d'une résidence-mission pour un collectif d'artistes pour la gestion et l'animation de l'immeuble « Les Annexes du Château de Bourglinster sur une période de trois ans.

Objectifs :

- Soutien au secteur artistique
- Promotion de la création et de l'expérimentation artistique
- Création d'opportunités pour collectifs d'artistes engagés dans l'action culturelle et/ou de création
- Encouragement de mise en place de tiers-lieux culturels comme espaces de recherche, d'innovation et de diffusion, cultivant un mélange des pratiques, des activités et des publics
- Animation et valorisation culturelles d'un site historique du pays

Montant total du dispositif d'aide : 100.000.- EUR sur deux ans + prise en charge des frais domotiques

A qui s'adresse cette aide ? Jeunes structures, curateurs et/ou collectifs d'artistes engagés dans l'action culturelle et/ou de création



Artistes-associés en résidence

Cadre : mise en place d'une aide pour établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture, pour l'accueil en résidence un artiste ou un collectif d'artistes associé pendant une durée minimale de 6 mois, afin de contribuer au soutien du parcours professionnel des artistes et au relancement de l'activité artistique

Objectifs :

- Soutien direct aux artistes, en mettant en place des opportunités de création artistique et de mise en réseau, ainsi qu'une présence et un accompagnement artistiques prolongés ou suivis dans un lieu
- Soutien du parcours professionnel des artistes
- Soutien aux établissements culturels, notamment en permettant une meilleure utilisation des espaces.

Montant total du dispositif d'aide : 150.000.- EUR (entre 15.000 EUR et 30.000 EUR par établissement culturel retenu)

A qui s'adresse cette aide ? Établissements culturels conventionnés avec le ministère de la Culture



Commandes musicales

Cadre : Lancement d'un deuxième appel à candidatures pour compositions musicales pour la saison 2020-2021.

Objectifs :

- Aide directe à 8 compositeurs pour une création musicale.
- Aide indirecte aux organisateurs et orchestres profitant d'une commande.
- Promouvoir les qualités des musiciens et compositeurs du Luxembourg et soutenir ainsi une relance du secteur.

8 nouveaux partenaires :

- Ensemble Kammerata Luxembourg
- Luxembourg Jazz Orchestra
- Opus78
- Luxembourg Wind Orchestra
- Brass Band du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette
- Festival international pour musique d'Orgue Dudelange
- De kleng Maarnicher Festival
- Orchestre philharmonique du Luxembourg

Montant total du dispositif d'aide 50.000 EUR.



Collection d'art du Ministère : augmentation du budget d'acquisition

Cadre : politique de soutien à la création et à la promotion du ministère de la Culture

Objectif : soutenir les intermédiaires du secteur artistique, maillon fragile mais essentiel de l'écosystème de l'art luxembourgeois

Action : acquisition d'œuvres d'art auprès de galeries

Moyen : appel à proposition ouvert à toute galerie établie au Luxembourg

Domaines : arts plastiques, photographie et images, métier d'art

Attribution : examen des dossiers de candidature et sélection des œuvres par la commission d'acquisition d'œuvres d'art du ministère de la Culture

Montant total de l'aide : 150.000 EUR



Soutien à la commande d'écriture d'œuvres dramatiques

Cadre : Aide en faveur des structures théâtrales professionnelles établies au Luxembourg afin de les encourager à commander l'écriture de nouvelles œuvres dramatiques originales à des auteurs luxembourgeois ou résidents avec l'intention affirmée de les monter en production au cours des prochains 36 mois dans le respect des restrictions sanitaires en mesure.

Objectif de l'aide : Accompagnement du processus d'écriture de l'auteur ainsi que du montage d'une œuvre novatrice dans le domaine des arts de la scène.

Structures éligibles : Les théâtres de création, les théâtres communaux de création, les compagnies et collectifs professionnels et les centres pluridisciplinaires de création (conventionnées ou non)

Type et montant de l'aide : Sur base d'un appel à projet avec jury, 5 bourses à hauteur de 20.000 EUR par structure sélectionnée, répartie en une bourse d'aide à l'écriture théâtrale de 6.000 EUR TTC et une bourse d'aide au montage de 14.000 EUR TTC.

Montant total de l'aide : 100.000 EUR



Aide à la recherche et au montage de nouveaux formats de spectacle

Cadre : Aide en faveur des équipes artistiques des arts de la scène professionnels établis au Luxembourg afin de les encourager à réaliser, au cours des prochains 36 mois, des spectacles qui initient de nouvelles voies créatives et des formats alternatifs de mise en scène dans le respect des restrictions sanitaires liées aux circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19.

Objectif : Encouragement du développement de nouveaux modes de travail et de représentation dans le domaine des arts de la scène.

Type et montant de l'aide : Sur base d'un appel à projet avec jury. L'aide financière se situe entre 5.000 EUR TTC et 15.000 EUR TTC par équipe artistique porteuse de projet sélectionnée.

Conditions d'accès : Les bourses sont attribuées sur base d'un appel à projets éligibles pour les artistes, collectifs, compagnies et/ou institutions établis au Luxembourg (conventionnées ou non)

Sont visés les projets qui initient de nouveaux formats de travail et de représentation.

Tous les domaines des arts de la scène sont éligibles : théâtre, danse, art de la rue, cirque, marionnette, ...

Montant total de l'aide : 100.000 EUR



Soutien à l'investissement et à la revalorisation des musées régionaux

Objectifs :

- Revitalisation de l'activité économique régionale et nationale
- Soutien aux institutions muséales régionales par une mise en valeur infrastructurelle de ces lieux de patrimoine
- Contribution à l'attractivité culturelle et touristique des sites ainsi qu'au développement territorial des espaces ruraux
- Valorisation de l'offre culturelle sur le plan touristique
- Soutien direct à l'emploi culturel (muséographes, agences de communication, artistes, industrie créative, etc.)

Montant total du dispositif d'aide : 1.000.000.- EUR

A qui s'adresse cette aide ? Musées régionaux établis au Luxembourg

Projets éligibles :

- Refonte ou mise en place professionnelle de la muséographie existante ;
- Elaboration de concepts muséologiques, concepts de fonctionnement, concepts d'exploitation et études de faisabilité.



Soutien à l'investissement et à la revalorisation des sites culturels à vocation touristique

Cadre : Création d'une aide financière en faveur des sites culturels à vocation touristique, afin de contribuer à la revitalisation de l'activité économique régionale et nationale

Objectifs :

- Revitalisation de l'activité économique régionale et nationale
- Mise en valeur infrastructurelle de ces lieux de patrimoine
- Valorisation de l'offre culturelle sur le plan touristique
- Contribution à l'attractivité culturelle et touristique des sites ainsi qu'au développement territorial des espaces ruraux
- Soutien direct à l'emploi culturel (muséographes, agences de communication, artistes, industrie créative, etc.)

Montant total du dispositif d'aide : 1.000.000.-EUR

Projets éligibles :

- Refonte ou mise en place professionnelle de la muséographie existante ;
- Elaboration de concepts muséologique, de fonctionnement, d'exploitation et études de faisabilité ;
- Aménagement extérieur (illumination, signalétique et panneaux d'information, aménagement paysager, mobilier, etc.)

A qui s'adresse cette aide ? Sites culturels à vocation touristique situés au Luxembourg (sites de patrimoine féodal, sites archéologiques, sites historiques, etc.)



« Culture à l'international »

Cadre : A côté de l'élaboration du Plan de relance pour le secteur culturel, poursuite du travail au MC sur les dossiers en cours

Objectif : Recommandation n°56 du KEP « Réaliser un état des lieux de la politique culturelle internationale » : recensement des acteurs au Luxembourg qui interviennent, d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, dans le domaine culturel en lien avec l'international

Etapas et outils : élaboration d'un questionnaire par le MC et consultation large des acteurs. Analyses et évaluations, entretiens, rédaction de l'état des lieux...

Experts en charge de l'état des lieux : Barbara Zeches, Valérie Quilez (MC), Ann Muller, Sabrina Schneider (volet MAEE)



Nomination de Claude D. Conter au poste de directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg

Saison 2020/21



Questions / Réponses



MERCI!